



## CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

[HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/](http://www.bourg-voile.fr/)

CLUB FFV N°33007

# AVIS DE COURSE

PRINCE NOIR 2024

9 MAI 2024

15 JUIN 2024

5B

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Préambule

: Prévention des violences et incivilités.

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2024.

## 1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D - E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5<sup>e</sup> catégorie** de navigation ou équivalent.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à

**[secretaire@bourg-voile.com](mailto:secretaire@bourg-voile.com)**

au plus tard le **8 Mai 2024** pour la journée du 9 Mai 2024 et le **14 Juin 2024** pour la journée du 15 Juin 2024

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « adhérent ou compétition » valide
- une autorisation parentale pour les mineurs - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. DROITS À PAYER

Néant

4.1 Autres frais : Repas samedi 15 Juin soir 15 €

Réservation avant le 12/06/24 20h00 : Yvan Grillet: 06 72 45 36 81

## 5. PROGRAMME

### 5.1 Confirmation d'inscription et briefing

Date	Heure Début	Heure fin
9/05/24	Port-Médoc-Ponton visiteurs 9h Briefing 10h30	10h
15/06/24	Ponton CNB 7h30 Briefing 8h30	8h30

### 5.3 Jours de course :

Date		
9/05/24	11h30 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Sortie du chenal de Port-Médoc	
15/06/24	9h 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pontons CNB à BOURG	

5.4 Le dernier jour de la régates aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront envoyées lors de la réception de la fiche d'inscription, au plus tard le jeudi 9 mai et le samedi 15 juin lors de la confirmation de l'inscription.

## 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront côtiers et/ou construits.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est : Dordogne et Estuaire Gironde.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

## 9. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2023,

Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la compétition.

**Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.**

BATEAUX HABITABLES		
Flottes	Groupes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C, D, E et R	> 13,5 et < 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D, E et R	≥ 20,5

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Port de Bourg. Contact Yvan Grillet : 06 72 45 36 81

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués au club house du CNB, le Samedi 15 Juin 2024.

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas sera organisé au club de Bourg le samedi soir, 15 juin  
Pour toute demande d'information, et notamment pour réserver, merci de contacter :

Jean-Rémy Massaly : 0679434032    Yves Lecrenais : 0681339554

mail: [secretaire@bourg-voile.com](mailto:secretaire@bourg-voile.com)

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Royan	9/05/24	12h33	18h47	100/97
Bourg sur gironde	9/05/24	16h05	20h58	100/97
Bourg sur gironde	15/06/24	09h32	14h40	39/38